

CLIENTÈLE ÉLIGIBLE

- Les personnes âgées de 65 ans et plus
- Les personnes en convalescence
- Les malades chroniques (capable de se déplacer) (exemple : diabète, cancer, sclérose en plaques)

Qui résident à :

- Beauharnois
- Saint-Étienne-de-Beauharnois
- Saint-Louis-de-Gonzague





CONTACTEZ-NOUS


Pour en savoir plus
contactez le Centre d'action
bénévole de Beauharnois :

 **450 429-6453**

 info@cabbeauharnois.com

 600 rue Ellice, local 106
Beauharnois (Qc)
J6N 2T4

 www.cabbeauharnois.com

 **Suivez-nous sur Facebook!**
facebook.com/cabbeauharnois



Une présence rassurante
depuis plus de 37 ans !



Services d'accompagnement transport

médical
aide aux courses
humanitaire



FONCTIONNEMENT

1. **Toute demande de transport doit être adressée au Centre d'action bénévole au moins 24 heures à l'avance.**
2. Le Centre d'action bénévole effectue le jumelage de la demande.
3. La confirmation du transport est effectuée auprès du bénéficiaire et un suivi est fait.

Des frais couvrant le kilométrage du bénévole vous seront réclamés, ainsi que le coût des repas si nécessaire. Informez-vous auprès du Centre d'action bénévole.

Stationnement gratuit aux hôpitaux.

CATÉGORIES DE TRANSPORT

TRANSPORT MÉDICAL

Pour les personnes qui doivent se déplacer pour un rendez-vous médical (hôpital, clinique, cabinet).

AIDE AUX COURSES

Pour les personnes qui désirent effectuer leurs courses hebdomadaires (pharmacie, banque, poste, etc.).

TRANSPORT HUMANITAIRE

Pour les personnes qui désirent rendre visite à un parent, ami.

TRANSPORT RELIÉ AUX SERVICES ET ACTIVITÉS DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE

Pour les bénéficiaires du dîner-soleil et des autres activités.

TYPES DE TRANSPORT

Le Centre d'action bénévole offre deux types de transport.

ACCOMPAGNÉ

Se définit de deux façons, soit :

- Par la présence du transporteur bénévole tout au long des démarches du bénéficiaire
- Par la distance à parcourir pour un transport effectué hors du territoire.



NON-ACCOMPAGNÉ

Se définit de deux façons, soit :

- Par la non-nécessité du transporteur bénévole auprès du bénéficiaire lors de ses démarches et après entente entre le bénéficiaire et le bénévole.
- Par la distance à parcourir pour un transport effectué à l'intérieur du territoire.